

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

INSÉRATIONS

Annances: la ligne. 30 c. Réclames: 50 c. Faits divers: 20 c.

Les abonnements et les annonces sont recues à Roubaix, au Bureau du Journal, à Lille, chez M. Quenest, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez M. Steyver, Successeur, 27, rue de la Harpe; à Valenciennes, chez M. Lefebvre, place de la Bourse; à Bruxelles, chez M. L'Officier de Postes, rue de la Couronnerie.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Table of prices for subscriptions and advertisements. Includes rates for 'Roubaix-Tourcoing' and 'Emprunts'.

Table of exchange rates for various banks and locations like London, Lyons, and Turin.

DEPÊCHES COMMERCIALES
New-York, 26 décembre.
Fête.

ROUBAIX, le 26 DÉCEMBRE
Bulletin du jour
A propos de l'enquête ouverte au Sénat sur la crise commerciale et industrielle...

JEAN CANADA
XXVI.
LE POTEAU DE TORTURE.
(Suite.)
Une surprise attendait Halignan et Tanguy...

ques théoriciens téméraires qui'étaient faits parmi nous les fanatiques disciples de Richard Cobden. A notre tour, ne comprenons-nous pas qu'il est grand temps de nous arrêter dans cette voie funeste...

de se dissimuler. Mais la politique veille, même les jours de fête, et elle demande à dire un mot:
1° Le décret de convocation des électeurs, pour le 6 janvier, à l'effet de procéder au renouvellement des conseils municipaux...

de se dissimuler. Mais la politique veille, même les jours de fête, et elle demande à dire un mot:
2° Le décret de formation de la commission chargée de constater la concordance des comptes-rendus par les ministres des divers départements...

de se dissimuler. Mais la politique veille, même les jours de fête, et elle demande à dire un mot:
3° Une circulaire du garde des sceaux aux procureurs généraux, sur la suspension des procès pour délits de presse ou de parole, commis du 16 mai 1877 au 14 décembre 1877.

de se dissimuler. Mais la politique veille, même les jours de fête, et elle demande à dire un mot:
4° Une circulaire du garde des sceaux aux procureurs généraux, sur l'urgence des poursuites à exercer contre les citoyens prévenus ou suspects de délit électoral...

de se dissimuler. Mais la politique veille, même les jours de fête, et elle demande à dire un mot:
5° Une circulaire du garde des sceaux aux procureurs généraux, sur l'urgence des poursuites à exercer contre les citoyens prévenus ou suspects de délit électoral...

de se dissimuler. Mais la politique veille, même les jours de fête, et elle demande à dire un mot:
6° Une circulaire du garde des sceaux aux procureurs généraux, sur l'urgence des poursuites à exercer contre les citoyens prévenus ou suspects de délit électoral...

LA SANTÉ DU PAPE

On lit dans l'Italie du 22 décembre:
« Depuis que le temps est devenu froid, le Pape ne se lève plus. Pie IX ne va ni plus mal, ni mieux, mais il est obligé de garder le lit, parce que ses douleurs rhumatismales le torturent lorsqu'il veut se lever. Le Pape est donc allité, sans symptômes alarmants; ce qui veut dire que cet état de choses peut durer encore longtemps.

INFORMAT IONS

M. le Président de la République est parti lundi matin pour Rambouillet, où il a classé toute la journée.

Le mouvement administratif touchant les secrétaires généraux et qui comprend 86 nominations, doit paraître jeudi ou vendredi au Journal Officiel.

On assure que M. Loroi, un des trois préfets maintenus en fonctions par M. de Marcère, n'accepte pas la préfecture de l'Aveyron.

Plusieurs préfets qui s'étaient fait élire conseillers généraux ont envoyé leur démission à leurs conseils respectifs, ce mandat étant incompatible avec les fonctions de préfet.

D'après la Liberté, M. le ministre de l'Intérieur a adressé une circulaire aux préfets, leur donnant des instructions sur la conduite qu'ils ont à tenir jusqu'aux prochaines élections municipales.

M. André, ancien sous-préfet et concurrent de M. le comte de Chamberlain, dans la Lozère, aux élections du 14 octobre, vient d'intenter des poursuites contre plusieurs maires et instituteurs pour lacération d'affiches et enlèvement de la boîte du scrutin.

M. Albert Grévy, président de la commission d'enquête, doit convoquer les membres de cette commission pour vendredi.

On parle de M. Christophe pour le poste de gouverneur du Crédit foncier, en remplacement de M. Grivart, nommé pendant la période du 16 mai.

Dans sa prochaine séance, le Conseil des ministres s'occupera de la dissolution immédiate des commissions municipales nommées depuis le 16 mai.

Quelques journaux ont annoncé que M. Pascal Duprat avait pris une part importante à l'élaboration du projet de mouvement préfectoral.

M. Pascal Duprat fut déclaré qu'il a été complètement étranger à ce travail.

La commission d'enquête sur les élections officielles devra, au complet, se réunir à la rentrée de la Chambre. Trois places sont vacantes par suite de la nomination de MM. Girard, Jean-Casimir Périot et Savary, comme sous-secrétaires d'Etat.

De même, la commission du budget aura à remplacer M. Bardeux, nommé ministre, et M. Cocher, nommé sous-secrétaires d'Etat.

Cette même commission aura à désigner un rapporteur général en remplacement de M. Cocher. Le choix de la commission se portera probablement sur l'un des membres suivants: M. M. Germain, Le Cesne, Guichard ou Allain-Targé.

M. Gambetta a quitté Paris hier, à onze heures et demie du matin, par la gare de Lyon, se rendant à Pise.

A la veille du 1er janvier, les commandants de corps d'armée ont reçu des instructions pour que, par tour, les officiers de réserve et de l'armée territoriale soient convoqués aux réceptions officielles.

A propos des frais d'impression à la charge du département de la Haute-Loire, un incident est survenu.

Le Conseil a émis l'avis que la commission du budget devrait rechercher si, aux impressions payées par le département, ne sont pas mêlées des impressions électorales, telles que les affiches blanches.

Aux prochaines élections de droite que l'on peut considérer comme devant être, invalides par la Chambre le fait ajouter, nous dit-on, celle de M. Roisard de Bellet dans la 2e circonscription de Nièvre.

L'examen des tableaux de recensement de la classe 1877 et le tirage au sort commenceront le 28 février 1878 pour toute la France.

L'état indiquant, par canton, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage devra être adressé par chaque préfet au ministre de la guerre, le 21 février au plus tard.

LETTRES DE PARIS

Paris, 24 décembre 1877.
En vue des prochaines élections municipales, les comités radicaux de Paris ont commencé de se réunir, de publier des avis, de rédiger des procès-verbaux et de se mettre en rapport les uns avec les autres...

Il importe de suivre l'exemple donné par les républicains et les radicaux, et de nous tenir prêts. Un de nos amis du Midi m'envoie, à ce sujet, des conseils que je vous communiquerai prochainement.

On se demandait ce que signifiait tout ce tapage fait autour de « l'incident de Limoges. » Vous n'avez pas oublié qu'il partait.

Hervé charmé d'exciter l'attention de George montrait une verre intrassable. Quand il eut terminé son récit, il nous ses bras autour du cou de Georges Malo.

Celui-ci l'étreignit sur sa poitrine et l'y garda avec un geste décaresse.

Alors sans qu'il comprit pourquoi, une image surgit devant lui. Il retrouva distinctement dans son souvenir le visage de la jeune fille qu'il avait un soir défendue contre l'agression de matelots ivres...

Il se rappelait son nom, un nom simple et harmonieux: Nadie. Dans une nuit à peine dissipée par de faibles lueurs, il voyait se dessiner sa petite main cachée derrière un rideau de liaz.

Cette jeune fille était modeste, pieuse et bonne; son visage reflétait la douceur et la tristesse, et tandis que Georges gardait Hervé dans ses bras et l'y berçait d'un mouvement lent et doux, il se prenait à souhaiter que le hasard plaçât une fois encore cette jeune fille sur son chemin.

« J'ai d'ordres envoyés à la garnison de cette ville et dans lesquels les radicaux du cri ont flairé le prétexte d'un coup de force. Maintenant on commence à pouvoir déviner le mobile qui les y fait revenir si souvent et si bruyamment.

« Prenant texte de cet incident vrai ou supposé, le Récid se croit suffisamment autorisé à conclure qu'un coup d'Etat a été un moment décidé. Il exige la-dessus une enquête, afin qu'on puisse, dit-il, apprécier exactement « la valeur de la soumission de M. de Mac-Mahon. »

« Le Récid laisse probablement percer ici le bout de l'oreille radical. La soumission étant obtenue, on cherche tous les prétextes qui permettraient de la tenir pour non avenue et soudainement, traitreusement, en attendant qu'on ose parler haut, on révèle cette idée de mise en accusation jamais caressée par le comité des Dix-Huit.

« La nomination de M. de Pressensé, fils du pasteur protestant bien connu, comme chef du cabinet du ministre des cultes est aujourd'hui chose faite.

« On attribue à M. Bardeux le projet de de plus laisser nommer que des évêques gallicans, « dit-on aller chercher les futurs prélats dans les derniers rangs du clergé; » la nomination de M. de Pressensé indique-t-elle par hasard, l'intention de nous doter d'évêques anglicans, à défaut de gallicans qui ne peuvent plus se rencontrer dans le clergé de France.

« Vous savez que la constitution a prescrit des prières publiques pour l'ouverture de chaque session. Nous verrons si M. Bardoux, libre-penseur, et ministre des cultes, et ses quatre collègues protestants sauront se conformer à la constitution et demander à nos évêques des prières publiques.

« On apprendra avec plaisir par les officiers du nouveau gouvernement que M. de St. Vallier ne se présentera pas à Berlin comme son prédécesseur, mais « à son nom de la démocratie française.

« Cela sera bien, nous n'en doutons pas, dans cette cour de Prusse monarchique et féodale.

« Vous rappelez-vous le ridicule dont s'est couvert le citoyen sénateur Eugène Pelletan, quant il fit, l'été dernier, une visite à Arles et se plaignait vivement des procédés à son égard du commissaire central, M. Coulanges. Le ministre de l'Intérieur voulut obliger son agent à faire des excuses au citoyen sénateur.

« M. Coulanges répondit par la lettre suivante qui, dans ces jours de capitulation de conscience, est un bel exemple pour tous:

« Monsieur le directeur de la sûreté générale au ministère de l'Intérieur, rue Cambacérès, Paris.

« Vous avez bien voulu, à ma prière, m'accorder 48 heures, pour consulter mes parents et mes amis sur l'opportunité qu'il y aurait pour moi d'adresser des excuses à M. le sénateur Pelletan.

« J'ai l'honneur de vous informer que tous ceux qui plaient comme moi, les sentiments de dignité et les devoirs de conscience au-dessus de toute autre considération, m'ont conseillé de ne pas céder à la pression exercée sur moi dans le but de me faire reconnaître une faute que je n'ai pas commise.

« Mon bon vieux père, qui a élevé chrétiennement treize enfants en leur apprenant à respecter tout ce qui est respectable m'a déclaré, les larmes aux yeux, en présence de toute ma famille, qu'il ne me reverrait de la vie, si je

loyaux, Français et catholiques, car le peu de mots échangés avec la jeune fille avait prouvé à Georges qu'elle aimait Dieu et chérissait la France.

« Oui, je la chercherai, se dit Georges, je la retrouverai, je verrai son père.

« Il n'eut pas le temps d'achever sa pensée, un coup léger frappé à la porte lui fit poser à terre Hervé qui le silence et l'ombre invitaient au sommeil, et il ouvrit son vitreux.

« Nous avons dit que la chambre de Georges était plongée dans une obscurité complète. Il ne put donc distinguer et reconnaître la personne qui se trouva subitement devant lui, mais l'ampleur d'une longue mante et les vagues contours d'une tête enveloppée d'un voile, trahirent suffisamment une femme. Elle paraissait hors d'haleine, et s'appuyait contre le chambranle de la porte, comme si elle eût craint de tomber.

« Une soufflé pressé passait sur ses lèvres. On devinait dans le mouvement de la tête baissée, dans l'abandonnement de ses bras le long de son corps qu'elle se trouvait sous le coup d'une poignante anguaise.

« Que puis-je pour vous? demanda Georges Malo.

(A suivre.)